

Reptiles Expo, Fribourg

Du 19 septembre 2020 au 6 décembre 2020, visitée le 28 octobre 2020 de 10h 15 à 12h 30 (l'exposition a fermé le 5 novembre 2020 en raison des mesures concernant le Covid-19)



Vipère à cornes partiellement enterrée dans le sable

I. Généralités

Remarques générales sur l'exposition

Reptiles EXPO est une exposition organisée par la société Reptiles du Monde SA basée à Servion. La Protection Suisse des Animaux PSA a visité l'exposition en octobre 2020 dans le centre commercial, situé boulevard de Pérolles 7 à Fribourg.

Les organisateurs ont présenté différentes espèces de reptiles (serpents, lézards, tortues, crocodiles), amphibiens (grenouilles), poissons et arthropodes (tarentules). La plupart des animaux étaient exposés dans des terrariums et des aquariums.

L'exposition était située dans un espace séparé du centre commercial; l'entrée était payante et se faisait uniquement en passant par la caisse. L'atmosphère dans les salles d'exposition était agréablement calme. La température ambiante était adéquate et il n'y avait pas d'odeurs désagréables.

Des animaux étaient présentés et nourris le week-end dans une pièce séparée, non accessible aux visiteurs et visible à travers des vitres.



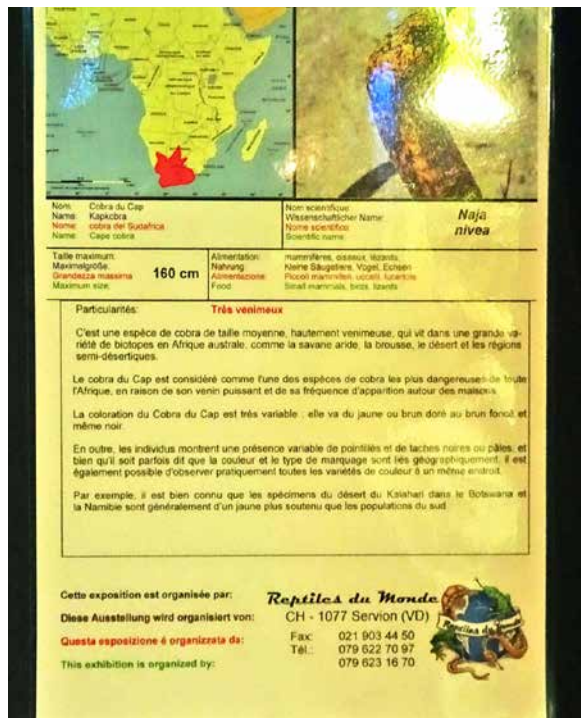
La tortue serpentine n'avait ni endroits pour se cacher ni partie terrestre à sa disposition. Cette forme de détention ne répondait pas aux exigences légales.

Remarques sur la détention des animaux

La plupart des enclos respectaient les dimensions minimales et les spécifications d'aménagement précisées dans l'ordonnance sur la protection des animaux (OPAn). Certains exemples de détention ont toutefois suscité des critiques. Elles ont porté sur des installations qui ne répondaient pas aux exigences minimales, ou tout juste, ainsi que sur des terrariums qui n'étaient pas aménagés pour répondre aux besoins de l'espèce qui y était détenue. La structuration de la plupart des enclos – en particulier des serpents – a fait une bonne impression, car leur conception était proche des conditions naturelles et adaptée aux besoins. La qualité de l'éclairage était meilleure que lors de précédentes expositions, mais restait insuffisante à certains égards. La plupart des espèces animales diurnes n'avaient pas les émetteurs de rayons UV essentiels pour elles ou bien la puissance de l'éclairage était partiellement trop faible. De nombreuses lampes n'étaient pas non plus protégées et présentaient donc un risque considérable de brûlure pour les animaux détenus. Qui plus est, les animaux détenus en groupe avec trop peu d'emplacements de confort ont pu entrer en concurrence pour une place au soleil.

Nombre d'installations étaient visibles de tous les côtés, ce qui limitait considérablement les possibilités d'aménagement et d'équipement dans le terrarium et celles de se mettre en retrait pour les animaux.

Il y avait sur tous les enclos des renseignements sur les espèces animales présentées. Le contenu informatif était bon et les panneaux étaient clairs et faciles à lire.



Exemple de fiche descriptive informant sur l'aire de répartition, la biologie et les particularités ou exigences spécifiques de l'espèce animale présentée.

Remarques sur le comportement des visiteurs, des exposants et des organisateurs

Durant la visite, nous n'avons observé aucun comportement de la part des visiteurs qui aurait pu déranger les animaux. La plupart des visiteurs présents se sont très bien comportés et ont respecté les consignes d'interdiction de toucher les terrariums qui étaient affichées sur ceux-ci. À une exception près: un enfant qui a pu toucher à plusieurs reprises une tortue sillonnée en se penchant par-dessus la barrière (trop basse).

Le personnel de l'exposition présent était facilement reconnaissable à sa tenue, mais s'est principalement cantonné dans la zone d'entrée et de sortie. Il serait souhaitable de renforcer sa présence dans l'exposition, d'une part, pour pouvoir fournir des renseignements en cas de questions, d'autre part, pour pouvoir réagir aux comportements indésirables des visiteurs.

II. Points positifs pour la protection animale relevés durant l'exposition

- L'aménagement de nombreux enclos de serpents s'approchait le plus possible de leur habitat naturel et de leurs besoins.
- La majorité des animaux présentés avaient des possibilités de se cacher.
- La qualité de détention des amphibiens, des poissons et des invertébrés était satisfaisante à bonne.
- Tous les terrariums étaient équipés de bassins.
- Toutes les installations étaient propres.
- La plage de température ambiante était appropriée pour les animaux. La lumière du soleil ne donnait pas directement sur les terrariums.



Un terrarium aménagé conformément aux besoins de la vipère cornue européenne. Le terrarium est conçu de manière à reproduire une partie de l'habitat naturel de l'espèce. Le serpent peut choisir entre plusieurs emplacements aux propriétés et caractéristiques différentes (température, humidité, luminosité, etc.).

III. Améliorations par rapport à la dernière exposition de ces organisateurs

La qualité de l'éclairage prenait par certains côtés mieux en compte les besoins des animaux comme l'éclairage de base ou plusieurs zones de confort avec des spots lumineux et chauffants.

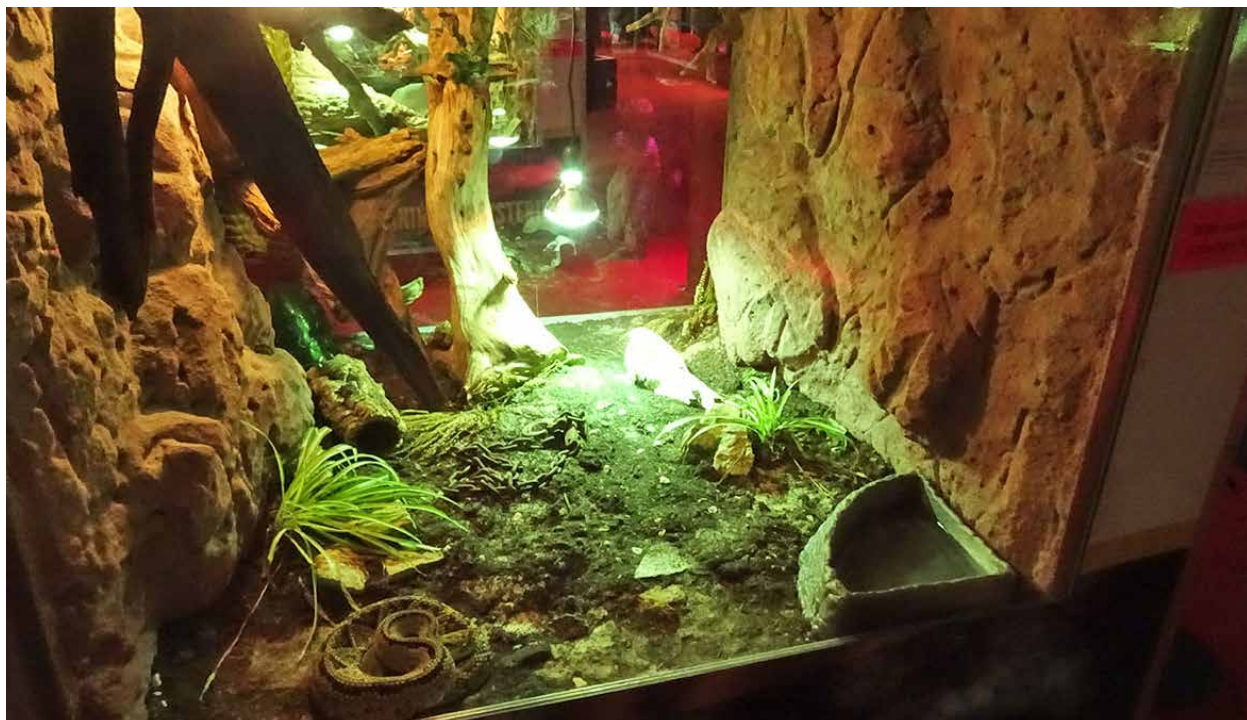
Les terrariums pour les invertébrés étaient bien conçus. Il n'y avait également plus d'appareils d'éclairage pouvant être manipulés par les visiteurs, ce qui a permis d'éliminer ce facteur perturbateur.

L'exposition ne comportait pas d'aquarium d'eau de mer. Il est en effet très difficile d'obtenir une bonne biologie de l'eau dans de tels aquariums, surtout dans les installations qui ne fonctionnent que temporairement et qui ont une courte période de mise en température. La forme de détention des poissons d'eau douce était correcte.

IV. Points négatifs à améliorer pour la protection des animaux

- La tortue serpentine n'avait aucune partie terrestre à sa disposition comme la loi l'exige.
- La profondeur d'eau du bassin de l'aquaterrarium des tortues peintes (*Chrysemys picta*) ne répondait pas à l'obligation légale.
- De nombreux terrariums étaient visibles sur les quatre côtés. Être exposés de cette manière est très pénible pour les animaux, surtout en cas de forte fréquentation, car ils ne peuvent pas se mettre suffisamment en retrait. Si, de plus, le terrarium n'est pas bien aménagé et n'offre pas de possibilités de retrait, une telle forme de détention est alors non conforme à la protection des animaux.
- L'aménagement de certains enclos ne respectait pas les besoins des animaux ni parfois même les dispositions de l'OPAnn:
 - C'était le cas des terrariums pour les geckos à crête, le lézard à collerette et les geckos diurnes, qui manquaient particulièrement de structures verticales sur lesquelles il est facile de grimper.
 - Le serpent à sonnette *C. culminatus*, les pythons royaux, la tortue serpentine, le caïman nain et les tortues sillonnées avaient trop peu de possibilités de retrait.

- Certains terrariums ne répondaient que tout juste aux spécifications minimales de l'OPAn. C'était notamment le cas du caïman nain, de la vipère de Mauritanie, du crotale des forêts, du python à tête rouge ou des tortues *Geoclemys hamiltonii*.
- Il n'y avait que peu de structures pour grimper adaptées aux deux juvéniles dans le terrarium des caméléons casqués du Yémen et les emplacements de confort étaient difficiles à atteindre. Les animaux restaient souvent au sol et semblaient profondément dépassés par la situation d'exposition.



Ce serpent à sonnette (Crotalus culminatus) ne pouvait utiliser aucun endroit pour se cacher, ce qui n'était pas conforme à la protection des animaux.

- La qualité de l'éclairage n'était pas satisfaisante dans certains domaines.
 - La PSA estime qu'un éclairage de terrarium approprié comprend également des lampes qui émettent des rayonnements UV-A et UV-B (les reptiles voient dans le spectre UV). Pour les lézards et tortues diurnes, la lumière UV est essentielle à leur bien-être et à leur santé. Or il n'y avait pas d'éclairage UV-B, par exemple, pour les geckos diurnes et les tortues sillonnées. La PSA est également d'avis qu'un composant UV est un plus pour les espèces crépusculaires et nocturnes ainsi que pour les serpents. Malheureusement, un tel éclairage manquait dans la plupart des cas.
 - Les lampes UV et les spots chauffants doivent être installés de manière à avoir une distance appropriée entre la lampe et l'animal. D'une part, elles ne doivent pas entraîner de brûlures (dûes à la chaleur ou à un rayonnement UV excessif) et d'autre part, les animaux doivent bénéficier d'un apport suffisant de chaleur et de lumière UV. Ce n'était malheureusement pas le cas dans certains terrariums. Dans plusieurs terrariums, les lampes n'étaient pas protégées et étaient accessibles aux animaux (p.ex. serpent des blés, vipère de Schlegel). Il y avait donc un risque important de brûlure pour ceux-ci.
- Les tortues étoilées de Madagascar et les tortues sillonnées étaient détenues dans deux enclos, certes, solidement clôturés pour les empêcher de s'échapper, mais les visiteurs pouvaient toucher les animaux et, éventuellement, leur donner de la nourriture. Pendant notre visite, une famille a manifestement ignoré le panneau d'interdiction ou les consignes. Le personnel de surveillance n'a pas remarqué ces infractions.



La barrière trop basse de l'enclos des tortues sillonnées n'a pas été respectée par certains visiteurs.



Les lampes deviennent très chaudes et constituent un réel risque de brûlure si elles ne sont pas protégées et sont accessibles aux animaux.



Des juvéniles étaient exposés dans de nombreux terrariums. Il est probable que l'objectif était principalement de stimuler la vente des animaux de l'organisateur (p. ex. dans le magasin adjacent Reptiles Farm). Il n'y avait fondamentalement rien à redire à la forme de détention en soi, mais les jeunes caméléons casqués du Yémen semblaient sursollicités par la situation d'exposition.



Les terrariums visibles de tous côtés ne sont certes pas interdits par la loi, mais la PSA estime qu'ils ne sont pas appropriés, notamment comme forme de détention lors des expositions. Il y a ici un risque que les animaux soient dérangés de tous les côtés en cas de forte affluence.

V. Conclusion

La détention des animaux à Reptiles Expo a laissé une impression mitigée. D'une part, la plupart des enclos étaient conformes à la loi et l'aménagement des enclos des serpents et des invertébrés en particulier a été salué positivement dans une large mesure, car proche des conditions naturelles et varié.

D'autre part malheureusement, il y avait aussi de petits enclos et terrariums qui n'étaient pas aménagés pour répondre aux besoins des animaux, ou d'autres qui ne satisfaisaient pas ou à peine aux exigences légales. Si la qualité de l'éclairage s'est améliorée par rapport aux expositions précédentes, la lumière UV faisait encore défaut la plupart du temps, les intensités d'éclairage étaient souvent trop faibles ou les appareils d'éclairage n'étaient pas protégés et présentaient donc un risque de brûlures pour les animaux. Ces défauts ont non seulement eu des répercussions négatives sur le bien-être des animaux, mais ont aussi représenté une occasion manquée. En terrariophilie, les déficiences au niveau de l'éclairage ne sont pas rares et les organisateurs auraient donc pu faire preuve ici d'exemplarité et présenter des conditions respectueuses des animaux avec des terrariums modèles.

La présence d'infractions patentes à la protection des animaux (la tortue serpentine, p. ex.) était inconcevable. Ces formes de détention devraient être constatées, sanctionnées par l'autorité habilitée à délivrer des autorisations et immédiatement corrigées ou retirées de l'exposition par l'organisateur. La PSA réaffirme ici son offre de soutien technique aux organisateurs et aux organismes délivrant des autorisations en ce qui concerne les formes de détention adaptées aux besoins des animaux d'exposition.

VI. Demandes de la PSA

- Toutes les installations doivent impérativement satisfaire au moins aux directives de l'OPAn.
- L'aménagement des installations doit largement répondre aux besoins des animaux. L'exposant a ici un rôle d'exemplarité important et ne doit montrer que des terrariums dont l'aménagement est exemplaire.
- L'éclairage doit être adapté aux besoins des différentes espèces (notamment l'intensité de l'éclairage, la lumière UV).

